



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20250407-D\_2025\_3\_16-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2025\_3\_16**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 01 Avril 2025

Présents : 27

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 13

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur RISSE Michel

**Objet : Travail d'optimisation  
des bases fiscales des locaux  
d'habitation des communes  
avec Ecofinance et répartition  
financière Communauté de  
communes et communes**

**Pouvoirs** :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Lionnel ROBERT

Mme Bérengère BASTIDE, en charge des finances, soumet à l'assemblée la possibilité d'avoir recours à une assistance opérationnelle en matière d'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation des communes de l'intercommunalité.

Cette révision proposée fait suite à un constat sur les locaux « classés insalubres » dont le nombre est estimé à 738 et aux locaux « sans chauffage » dont le nombre est estimé à 3 479 ; le total potentiel des recettes fiscales supplémentaires pour les communes et l'intercommunalité seraient de l'ordre de 84 986 € / an.

Ecofinance collectivités pourrait faire cette mission pour les communes qui se décomposerait ainsi :

- analyse des bases fiscales des locaux d'habitation ;
- traitement des anomalies par signalements en termes de catégories (strictement inférieures à 6) et d'éléments de confort (absence de moyen de chauffage) ;
- suivi des signalements et analyse des mises à jour.

L'étude sera suivie par un comité de pilotage qui validera les différentes étapes avec le consultant d'Ecofinance.

La prestation de la mission s'élève à 17 500 € soit 21 000 € TTC.

Au regard de l'objectif de cette mission en termes de recettes fiscales, une participation des communes à hauteur de 50 % de la prestation pourrait être demandée :

Tableau récapitulatif des propositions « participations communales » :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250407-D\_2025\_3\_16-DE

	Total produit supplémentaire potentiel pour la commune	PROPOSITION Participations (€ TTC)
Communauté de Communes	14 139,00 €	10 500,00 €
Chambonas	4 931,00 €	731,00 €
Les Assions	4 411,00 €	654,00 €
Banne	5 189,00 €	769,00 €
Beaulieu	2 109,00 €	313,00 €
Berrias et Casteljau	5 144,00 €	762,00 €
Gravières	3 184,00 €	472,00 €
Malarce sur la Thines	1 822,00 €	270,00 €
Malbosc	1 534,00 €	227,00 €
Montselgues	543,00 €	81,00 €
Saint André de Cruzières	2 955,00 €	438,00 €
Sainte Marguerite Lafigère	1 710,00 €	253,00 €
Saint Paul Le Jeune	9 520,00 €	1 411,00 €
Saint Pierre Saint Jean	1 935,00 €	287,00 €
Les Salelles	2 005,00 €	297,00 €
Les Vans	23 856,00 €	3 535,00 €

La Direction Départementale des Finances Publiques sera associée à la démarche.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :**

**D'approuver la convention d'assistance à l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation,**

**De valider la participation des communes telle que mentionnée ci-dessus,**

**De désigner pour interlocuteur administratif unique, la Communauté de communes,**

**De prévoir la constitution d'un Comité de pilotage,**

**D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le